

N° 1318 - JANVIER 2024

L'ASBL LA FERME DÉCHAÎNÉE VOUS PROPOSE CE CYCLE DE CONFÉRENCES POUR Y VOIR PLUS CLAIR, AU COURS DE DEUX SOIRÉES

Le 26 janvier 2024 à 20h

Le consensus scientifique mondial sera présenté sous une forme accessible à tous :

- Évolution du climat, passée et récente, observée chez nous et ailleurs ;
- Perspectives futures, à court et plus long termes ;
- Pourquoi limiter le réchauffement à 1.5°C, comme préconisé par l'accord de Paris ?

Le 16 février 2024 à 20h

L'accent sera mis sur les facteurs défavorables et favorables à notre climat :

- Forces en présence et inertie depuis que la menace a été établie ;
- Empreintes carbone, écologique et historique ;
- Comment pouvons-nous agir à notre échelle ?

Pour faciliter la compréhension, il est conseillé d'assister aux 2 séances qui sont complémentaires. Entre les deux séances, une application pratique permettra à chacun de déterminer confidentiellement sa propre empreinte carbone. Ce panorama d'ensemble reçoit toujours un accueil enthousiaste. Les publics, aussi bien néophytes que déjà sensibilisés, sont très reconnaissants de mieux comprendre la complexité de ces enjeux. C'est présenté avec bienveillance, sans ajouter anxiété ni culpabilité, et bénévolement, par Cathy et Paul Jaumain-Lecloux, qui sont éveillés aux enjeux climatiques depuis plus de 15 ans.

Participation gratuite (chapeau) pour les frais liés à la salle. Verre de l'amitié en fin de chaque séance.

Réservation (pour raisons pratiques) : www.fermedelajussiere.be

Les vendredis 26 janvier et 16 février 2024 à 20h00. A la Ferme de la Jussière, rue de la Jussière 9 à Verviers-sur-Viroin.



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !

PROJET DE PLANS D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VIROINVAL – SÉANCE PUBLIQUE – 07/02/2024

Deux plans d'aménagement de la forêt communale de Viroinval (sections Calestienne et Ardenne) ont été pensés et élaborés par la Région (DNF) en vue de faire face aux défis à relever, notamment en matière de biodiversité ou de changements climatiques.

Ces plans sont soumis à enquête publique. Celle-ci se déroule du **29 janvier au 14 mars 2024**. Afin d'informer un maximum les citoyens, les autorités communales de Viroinval, en collaboration avec le DNF, ont décidé d'organiser une **séance publique le mercredi 07 février 2024 à 19H30, à Nismes, dans la grande salle du centre culturel ACTION SUD** (10 Rue Vieille Eglise).

Venez nombreux ! Vous comprendrez les grandes orientations choisies qui façonneront le visage de la forêt de demain, et surtout, vous pourrez faire entendre votre avis.

LE CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE VIROINVAL MET EN VENTE LA PARCELLE SUIVANTE :

Mariembourg, lieu-dit «Pré les Huttes» (rue de l'Adoption), parcelle cadastrée Section C, n° 548n, d'une contenance de 15a 43 ca

Cette parcelle est reprise en zone agricole au plan de secteur (nature de prairie). Personne de contact :

Anne COLLARD – anne.collard@cpas-viroinval.be (060/30.36.72) - **Date limite de réception des offres** : 16 février 2024.

Offres à adresser par écrit à l'adresse suivante :

Centre Public d'Action sociale, Mme Françoise ROSCHER-PRUMONT, Présidente, Parc communal 2 - 5670 VIROINVAL.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE DE VIROINVAL

Dans la cadre d'octobre rose et en collaboration avec Soralia, le PCS de Viroinval organise un moment de partage et d'échange sur notre santé, dans une ambiance conviviale, le mercredi 7 février 2024 à la Maison communautaire de Oignies de 9h30 à 11h30.

Possibilité de transport pour les habitantes de Le Mesnil.

Si vous n'êtes pas disponibles ce jour-là, d'autres dates vous seront proposées :

Olloy le 8 mai, Mazée le 19 juin et Nismes le 25 septembre.

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ : LE 29 JANVIER ET LE 12 FÉVRIER 2024

RAMASSAGE DES PAPIERS / CARTONS : LE 5 FÉVRIER 2024

Retrouvez toute l'actualité communale sur le
www.viroinval.be et sur la page Facebook «Viroinval Infos»

N° 1318 - JANVIER 2024

FESTIVITÉS CARNAVALESQUES 2024

OLLOY : Comité des Fêtes: 04/02 : 14h: Soumonce en musique dans les rues du village. Départ des 4 Voyes. **09/02 :** 13h : Départ de la place de l'église pour le carnaval des enfants. Cortège dans les rues du village. 16h: mise à feu du bonhomme au 4 voyes suivi du gouté) la salle Patria.

10/02: 22h: Bal masqué à la salle Patria. **11/02:** 15h30 : 1ère sortie de Chebette, départ place des mines. Cortège dans le village.

12/02: Après 16h, bal masqué des enfants à la salle Patria. **13/02 :** 10h : Barbouillage. 15h30 : Sortie ultime de Chebette, cortège dans les rues du village. 20h30 : Retraite aux flambeaux + feu d'artifice. 21h00 : Mise à mort de Chebette. Suivi de l'omelette et de la soirée de clôture à la salle Patria.



SOUTENONS NOS COMMERCES LOCAUX !

TREIGNES : Comité des Fêtes: 13/02 : Départ 9h de la salle « Union Fraternelle ». 14h: Départ du cortège. 17h : Jugement et noyade du petit mardi gras au pont du Trou Maillard. 17h30: Brûlage du petit mardi gras sur la place de l'église. 18h: Dégustation de l'omelette à la salle Union Fraternelle. Bal masqué des enfants. **17/02 à 21 h :** Grand bal masqué animé par Dj Loic Bauche. 24h: Remise des prix. **18/02 à 10h30:** Apéritif au bûcher. 13h30: Départ de la Gare. 17h30: Jugement de Sieur Mardi gras sur le parvis de l'église. 18h: Noyade de Sieur Mardi gras à la Basse aux Raines. 19h: Bûcher au terrain communal à côté du terrain de football.

VIERVES : Carnaval Viervoirs asbl : 04/02 : Soumonce dans tout le village. 15h : Départ de la Place Albert 1er. **08/02 :** Cortège des enfants de l'école dans tout le village. 15h : Départ devant l'école et mise à feu à la gare. **11/02 :** 15h : Dans le village, promenade de Sir Mardi Gras. **12/02 :** 16h : Sortie des rimeurs. **13/02 :** Pots relecteurs D Jan et D Jenne. 8h : Départ. 17h : Sortie de Johan Simon dans tout le village, vers 20h30 : Mise à feu sur la Place Albert 1er.

NISMES : Ramassage des oeufs : 27/01 : 9h30 : Passage dans les rues en voiture (Rue de la Station, Saint Roch, Ainseveau, St Antoine, Vieille Eglise, St Joseph et Albert Grégoire). 14h : RDV à la Vieille Forge, 18h40 : Arrivée au Point Bar, FIN de cortège.

NISMES : Carnaval : 03/02 : 6h : Préparation des Demoiselles et des Paysans. Déjeuner offert par le Comité des Fêtes Nismois à la salle Le Châtillon, Rue Longue. 8h30 : Départ de la salle Le Châtillon, 12h10 : Salle Le Châtillon, Dîner - taretiflette, 14h : Départ Centre culturel Rue Vieille Eglise vers Rue Ainseveau, 16h30 : Rondeau dans le Parc communal, lancé de bonbons, 17h15 : Point Bar, cacao offert par Laeti pour les enfants, lancé de bonbons, 18h20 : Salle Le Châtillon, remise des prix du Meilleur Costume parmi les enfants, dégustation de l'omelette offerte à toutes et tous.

DOURBES: Marche Saint Servais: 10/02: 13h à la salle Maison de Village à Dourbes. 14h: Départ du cortège. 19h: Grand Feu au lieu-dit « Le Saucy ».

MAZÉE: Jeunesse: 12/02: Carnaval des enfants. 17h: Départ de la salle Arthur Masson. 18h: Petit feu. 19h30: Sortie des masqués. **13/02:** 8h - 13h: Plaquage sur la place du Château. **24/02:** 13h: Départ du cortège. 19h30: Grand feu. 20h: Omelette. 21h: Bal masqué.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La collaboration de l'intercommunale AIEG a été sollicitée pour le maintien de l'éclairage public pendant les festivités carnalesques organisées à OLLOY, TREIGNES et VIERVES.

DÉROGATION À LA RÉGLEMENTATION À L'HEURE DE FERMETURE DES DÉBITS DE BOISSONS ET À L'HEURE D'ARRÊT DE DIFFUSION MUSICALE

A l'occasion des festivités carnalesques 2024, et selon les demandes adressées par les organisateurs, une dérogation à l'heure de fermeture des débits de boissons ainsi qu'une dérogation à l'heure d'arrêt de toute diffusion musicale est accordée.

Toute activité à caractère musical devra cesser à 02h30 et le débit de boissons devra être fermé à 03h00 lors des activités suivantes:

Vierves: la nuit de samedi 03 février à dimanche 04 février 2024 (Soirée crêpes).

Treignes: la nuit de samedi 17 février à dimanche 18 février 2024 (Bal masqué).

Toute activité à caractère musical devra cesser à 23h30 et le débit de boissons devra être fermé à 00h00 lors des activités suivantes:

Treignes: le mardi 13 février 2024 (Mardi-gras).

Toute activité à caractère musical devra cesser à 3h30 et le débit de boissons devra être fermé à 4h00 lors des activités suivantes:

Olloy: lors des bals masqués et/ou soirées de clôture, à savoir le samedi 10 février 2024 (bal masqué) et le mardi 13 février 2024 (soirée de clôture).